



# Compte rendu de la CLE du 25 février 2022

Etaient présents :

**Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements publics locaux :**

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Paul RAOULT	Président SIDEN-SIAN et <b>Président de la CLE</b>
M. Michel HENNEQUART	Maire de Mazinghien et <b>Vice-Président de la CLE</b>
Mme Aurélie WELONEK	Conseillère déléguée à la GEMAPI de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et <b>Vice-Présidente de la CLE</b>
M. Alain DELTOUR	Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois et <b>Vice-Président de la CLE</b>
Mme Marie-Françoise BERTRAND	Conseillère Départementale de l'Aisne
M. Frédéric MEURA	Maire de Papeux
Mme Sandra BROGNET	Maire de Sars Poteries
M. André BERTEAUX	Maire de Hestrud

**Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations :**

Nom	Représentation au sein de la CLE du SAGE
M. Bertrand BODDAERT	Conseiller Agricole pour la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
M. Benjamin PLICHON	Elu représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord de France
M. Bernard COLLIN	Représentant du Syndicat de la propriété rurale du Nord et du Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés du Nord
M. Daniel SKIERSKI	Président de la Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
M Jean Bernard SZCZEPANSKI	Président de l'Association Nord Nature Environnement
Mme Eliane BERIOU	Présidente de UFC Que choisir Sambre-Avesnois
M. Damien CARLIER	Président de l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut

**Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
Mme Isabelle DORESSE	Chef de Service Eau et Environnement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
Mme Sandrine BERQUET	Chargée d'Intervention Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)
M. Philippe SCULIER	Responsable Antenne Berlaimont - Voies Navigables de France Nord-Pas-de-Calais (VNF)

**Autres structures ou représentants non désignés dans la CLE :**

Nom	Représentations au sein de la CLE du SAGE
M. Jean-Claude BONNIN	Maire de Locquignol
Mme Marie Carmel POTIEZ	Maire Adjointe de Locquignol
M. Emmanuel PETIT	Directeur - Fédération Départementale de la Pêche et des Milieux Aquatiques du Nord (FDPPMA 59)
Mme Manon GASCHET	Cheffe d'Unité - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
M. Eric PARIS	Chef d'Unité - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
M. Benoît GALLET	Chargé de mission territorial Sambre Avesnois - Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France
Monsieur Joël DANLOUX	Hydrologue - membre Association Nord Nature Environnement
Mme Ludivine PICKAERT	Responsable pôle ressource en eau - NOREADE
M. Frédéric LIENARD	Directeur du Centre Le Quesnoy - NOREADE
M. Didier CATTOEN	Directeur du Centre Avesnelles - NOREADE
M. Dominique WANEGUE	DGA - NOREADE



M. Matthieu FLAMME	Responsable du service ressources environnementales – Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
M. Alain MATHURIN-DOLLO	Responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

**Représentants de la structure animatrice**

<b>Nom, fonction</b>	<b>Organisme</b>
M Yvon BRUNELLE	Directeur du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Guillaume DHUIEGE	Responsable du Pôle Patrimoine Naturel, Biodiversité et Eau - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Mme Caroline ROZALEN	Chargée de mission Agriculture Durable - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
M. Luc GIRARDOT	Chargé de mission ressource en eau, milieux aquatiques et inondation – Animateur du SAGE Sambre - Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Etaient excusés :

**Représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, et des établissements  
publics locaux :**

<b>Nom</b>	<b>Représentation au sein de la CLE du SAGE</b>
M. Guislain CAMBIER	Conseil régional des Hauts de France
Mme Marie-Sophie LESNE	
Mme Aude VAN CAUWENBERGE	
M. Sébastien SEGUIN	Conseil Départemental du Nord
M. Sébastien BOUCHEZ	
M. Maurice COQUART	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois
M. David ZELANI	Maire de Ribeaupville
M. Michel DUVEAUX	Maire de Bachant
Mme Dominique DELCROIX	Maire d'Obrechies - <b>Vice-Président de la CLE</b>
Mme Josiane SULEK	Maire Adjointe de Maubeuge
M. François GUISLAIN	Maire de Rousies
M. Pierrick FORET	Mairie de Bas Lieu
Mme Corinne LEFORT	Maire de Beurepaire sur Sambre
M. Benjamin WALLERAND	Maire Adjointe de Fourmies
	Maire Adjoint d'Anor

**Représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et  
des associations :**

<b>Nom</b>	<b>Représentation au sein de la CLE du SAGE</b>
M. Gérard PINELLE	Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord – <b>Vice-Président de la CLE</b>
	Union National des Carrières et Matériaux de Construction
	Comité Départemental de Canoë Kayak 59
	Association syndicales autorisées de drainage (ASAD)
	Association Nationale des Plaisanciers en eaux Intérieures (ANPEI)

**Représentants de l'État et de ses établissements publics :**

<b>Nom</b>	<b>Représentations au sein de la CLE du SAGE</b>
	Préfet du Nord Coordinateur de bassin
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement des Hauts de France
	ARS du Nord-Pas-de-Calais Picardie
	Office Français pour la biodiversité



## **Introduction par Monsieur le Président, Paul Raoult**

**M. Raoult** remercie les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) d'avoir répondu présents à cette réunion. Afin de faciliter les échanges il propose un tour de table.

Monsieur le Président souhaite rappeler les enjeux du SAGE et particulièrement ceux du SDAGE Artois Picardie. Le SAGE de la Sambre a nécessité un important travail de mise à jour pour se rendre compatible avec le SDAGE. Aussi le prochain SDAGE 2022-2027 impactera à nouveau le SAGE. De plus, il souhaite rester attentif aux impacts sur la gestion de l'eau que pourront avoir les futures orientations financières souhaitées par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau. A titre d'exemple, Monsieur le Président cite le cas des ORQUE (Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau) désormais convertie en CARE (Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau) qui répondent désormais à une logique d'atteinte de résultats avec une modulation des taux d'aides en fonction des résultats obtenus. Dans le domaine de l'eau potable, l'atteinte de résultats d'amélioration de la qualité demeure multifactorielle, particulièrement en ce qui concerne les nitrates et pesticides puisqu'il faut travailler à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage et prendre en compte les contraintes du monde agricole. D'autre part la notion d'eau potable et de conformité de l'eau potable présente des ambiguïtés puisque dans certains cas il peut arriver que soit distribuée de l'eau qui est potable mais qui est considérée comme "non conforme" sur le plan chimique.

Enfin Monsieur le Président rappelle que les zones humides sont un enjeu important pour le territoire. D'un côté, il est nécessaire de les préserver et, d'un autre côté, il est nécessaire de ne pas entraver les activités agricoles.

**M. Raoult** donne ensuite l'ordre du jour de la réunion :

- *Etat d'avancement de la mise en compatibilité du SAGE*
- *Forages du SIDEN/SIAN proche de la forêt de Mormal et suivi des piézomètres*
- *Mise en œuvre du SAGE de la Sambre*

### **I/ Etat d'avancement de la mise en compatibilité du SAGE de la Sambre.** (Diaporama CLE\_SAGE 3 à 10)

**Luc Girardot** présente l'état d'avancement de la mise en compatibilité du SAGE de la Sambre avec le SDAGE 2016-2021 et la prochaine participation du public prévue du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre (SAGE) est une démarche entreprise par les acteurs du territoire depuis 2002. L'eau est, avec le bocage et la forêt, l'une des grandes richesses de l'Avesnois : elle modèle les paysages, elle est à l'origine d'une faune et d'une flore exceptionnellement riches pour la région, et représente une ressource importante pour chacun : habitants, agriculteurs, industriels, plaisanciers, pêcheurs ou encore chasseurs. Il s'agit d'un bien commun à gérer et préserver collectivement. Ce document a été approuvé en 2012. Depuis, celui-ci est en phase de mise en œuvre et possède une existence juridique.

Le SDAGE Artois Picardie est un document de rang supérieur, le SAGE de la Sambre doit se mettre en compatibilité avec celui-ci. À l'apparition du SDAGE Artois Picardie 2016-2021, une procédure de mise en compatibilité a donc été lancée. Cela a entraîné 2 modifications importantes pour le SAGE, à savoir :

- La classification des zones humides en 3 catégories, et l'opportunité, suite à ce travail, d'ajouter de nouvelles zones humides,
- La création de zones à enjeu environnemental pour l'assainissement non collectif.

L'ensemble de ces modifications ont suivi un processus administratif depuis leur élaboration jusqu'à leur validation administrative en 2021.

Les 198 505 habitants des 105 communes du Nord et des 17 communes de l'Aisne composant le SAGE de la Sambre sont appelées à donner leur avis sur ces modifications. Les nouveaux documents seront consultables durant la durée de l'enquête et même après sur le site :

<http://sage-sambre.parc-naturel-avesnois.fr/>

Pendant les 30 jours de l'enquête, les observations pourront être formulées sur le registre dématérialisé dédié spécifiquement : <https://www.registredemat.fr/sage-sambre>



### III Forages du SIDEN/SIAN proche de la forêt de Mormal et suivi des piézomètres

**M. Raoult** introduit cette nouvelle partie de la réunion. Il précise que ce sujet a déjà été évoqué en CLE mais suite à de nombreuses interrogations, parfois par voie de presse, il paraissait important de donner la parole aux parties prenantes de ce dossier. C'est pourquoi **M. Raoult** a souhaité inviter à cette réunion Monsieur le Maire de Locquignol ainsi que son adjointe et les remercie de leur présence. Dans un souci de neutralité **M. Raoult** confie, pour cette partie de la réunion consacrée aux forages de Noreade en forêt de Mormal, la Présidence de la CLE à **M. Deltour**, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des cours d'Eau de l'Avesnois et **Vice-Président de la CLE**.

**M. Deltour** donne la parole à **Mme Doresse** Chef de service à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord.

**Mme Doresse** précise que ses propos permettront d'introduire la présentation de Mme Pickaert de Noreade. Mme le Chef de service Environnement et Eau de la DDTM 59 détaille donc la procédure d'autorisation qui a encadré la création et l'exploitation des forages de Locquignol depuis 1994 et rappelle que pour toute instruction d'autorisation Loi sur l'eau en matière de prélèvement, un avis d'hydrogéologue agréé est sollicité pour évaluer le risque d'impact sur la ressource. (cf. diaporama DDTM).

**Mme Doresse** précise qu'à l'instruction du dossier d'autorisation de ces forages, les études d'impact et d'incidence ont montré que les dispositifs de suivi étaient adaptés aux enjeux, le point de vigilance principal demeurant les quantités de prélèvements à adapter en période de sécheresse et en fonction des usages. Une certaine incertitude persiste à ce niveau, c'est pourquoi la DDTM avait demandé la validation du mode de suivi, mode confirmé par l'hydrogéologue. L'instruction du dossier des forages de Noreade a donné lieu à plusieurs rencontres entre l'exploitant et l'administration pour la mise au point du système de suivi, néanmoins **Mme Doresse** précise qu'il est difficile de maîtriser complètement l'hydrogéologie de ce secteur d'autant plus avec les 4 dernières années de sécheresses consécutives. Néanmoins, la CLE demeure une instance tout à fait adaptée pour évoquer la conciliation des usages.

Cette rapide intervention terminée, **M. Deltour** donne ensuite la parole à **Mme Pickaert**, responsable du pôle ressource en eau à Noreade pour une présentation technique des forages et la description du système de suivi par piézométrie. (cf diaporama NOREADE)

**Mme Pickaert** décrit le contexte hydrogéologique du champ captant de Locquignol, en rappelle son historique et sa raison d'être et aborde ensuite la mise en œuvre et l'exploitation du réseau piézométrique de surveillance du niveau de la nappe.

Il est notamment rappelé que ce système avait été validé par l'expertise hydrogéologue en décembre 2014 et mis en place en 2015. Le système de suivi est constitué d'un réseau de 9 piézomètres répartis dans la zone d'influence du champ captant dont 4 sont situés dans les formations superficielles (10 mètres maximum) et 5 dans les formations calcaires profondes (30 à 40 mètres). Le suivi des niveaux des piézomètres permet d'étudier l'impact du rabattement de nappe en profondeur sur les formations hydrologiques superficielles et donc de déterminer les éventuelles incidences sur le milieu aquatique superficiel du secteur du champ captant. Le suivi des niveaux d'eau est réalisé depuis septembre 2015, par mesures ponctuelles périodiques et désormais en continu suite à la modernisation des équipements de mesure depuis le printemps 2021. Ces données sont croisées avec les données de pompage mais également la pluviométrie avec les données de la station météoFrance la plus proche située à Jolimetz. Des données plus précises sont attendues en ce qui concerne la pluviométrie, notamment avec des données fournies par l'ONF sur une station située en forêt. Le suivi en continu mis en place récemment permet également d'affiner les résultats, particulièrement en ce qui concerne la réactivité des formations aux épisodes pluvieux et donc de mieux apprécier les capacités de recharge. Des prélèvements et analyses des paramètres physico-chimique ont également été effectués en vue de préciser les communications entre la nappe superficielle et la nappe profonde. Un pompage d'essai en avril 2021 sur le PZ3C a permis dernièrement de confirmer certaines hypothèses à savoir que les formations profondes et superficielles sont constituées de 2 nappes individualisées :

- 1 nappe superficielle non continue contenue dans des faciès peu perméables, temporaire (réactive aux épisodes pluviométriques et peu épaisse),
- 1 nappe contenue dans les calcaires semi-captifs
- Elles sont de natures différentes (chimiques et hydrodynamiques),
- Elles sont séparées par un niveau intermédiaire de faible perméabilité (relations très limitées),



- Faible inertie des nappes (transmission de pression rapide)

Aussi, les résultats obtenus à ce jour montre donc peu d'impact du rabattement de la nappe en profondeur sur les formations superficielles. Le pompage d'essai du PZ3C a montré qu'un rabattement de 15 mètres est accompagné d'une baisse de 9 cm sur la nappe superficielle. Aussi la zone d'influence évaluée du champ captant n'excéderait pas un rayon de 300 mètres autour des points de prélèvement.

Cependant, les résultats doivent encore être précisés avec des données complémentaires notamment : l'ajout de 3 piézomètres supplémentaires, la vérification de la sensibilité de deux piézomètres PZ5c et PZ15c, l'interprétation des résultats en continu sur une période plus longue et sous différentes configurations avec des épisodes de sécheresse estivale à contrario de 2021.

Un nouvel avis d'hydrogéologue est attendu en vue de nouveaux échanges avec la DDT et les usagers du secteur.

La présentation terminée, **Mme Pickaert** précise à **M. Danloux** (Association NNE) qu'elle pense avoir répondu dans le cadre de la présentation à une grande partie de ses questions transmises préalablement par écrit, particulièrement en ce qui concerne ses interrogations relatives à la réactivité face à la pluviométrie, la qualité des données météo, le bilan ionique et les investigations complémentaires envisagées. En ce qui concerne le suivi des eaux de surfaces (plans d'eau), **Mme Pickaert** rappelle le positionnement du PZ6a situé à proximité des étangs de Sassegny et qui ne révèle pas d'impact visible sur le niveau des plans d'eau. De plus, Mme Pickaert rappelle que l'essai de pompage du PZ3 a montré qu'un rabattement de nappe de plus 10 mètres en profondeur est accompagné d'une baisse très modérée de la nappe superficielle de 9 cm au maximum.

**M. Gallet** (CEN Hauts de France) demande à **Mme Pickaert** pourquoi il n'existe pas de suivi en berge sud de la Sambre et en vallée et particulièrement sur la zone du grand marais de Maroilles. Il propose d'exploiter éventuellement les données d'un piézomètre installé dans une prairie humide du site géré par le CEN à Locquignol.

Mme Pickaert répond que le suivi au sud de la Sambre et particulièrement sur le secteur amont de Maroilles semble assez éloigné et hors du cône de rabattement du champ captant.

**Mme Dorese** souhaite préciser que concernant le grand marais de Maroilles, la problématique doit être différenciée de celle de l'incidence du champ captant de Locquignol. En effet le réseau piézométrique de suivi du champ captant est destiné à déterminer l'impact sur le massif forestier mais pas encore sur les zones humides où la problématique demeure complexe et certainement liées plus à des usages locaux qu'à l'exploitation des forages.

**M. Brunelle (PNRA)** complète les propos en précisant que la mise en place d'un suivi piézométrique de la nappe superficielle dans le marais pourra être intégré dans le futur Document d'objectifs Natura 2000 « vallée de la Sambre » et permettra d'étudier plus précisément les phénomènes d'assèchement.

**M. Danloux** demande à Mme Pickaert pourquoi il n'est pas envisagé un suivi du niveau de la Sambre. **Mme Pickaert** propose de prendre un niveau de la Sambre pour compléter la carte piézométrique du secteur.

**M. Collin (SPRN/SPFP)** regrette que cette présentation, par sa complexité et sa trop grande technicité, ne fasse pas clairement apparaître l'impact ou l'absence d'impact des forages sur la forêt. Cette question nécessite, selon lui, une explication compréhensible par les usagers de la forêt. Il rappelle donc qu'il faudrait insister tout d'abord sur les volumes pompés actuellement, 8 500 m<sup>3</sup>/jour contre 13 000 m<sup>3</sup>/J autorisés, soit seulement des 2/3 de ce qui est réellement possible. Aussi, il revient sur les résultats présentés de l'essai de pompage du PZ3c et en rappelle le constat principal : 17 mètres de rabattement de nappe sur un piézomètre d'une profondeur de 40 mètres contre 9 cm de rabattement constaté en surface. Ces résultats sont à comparer à la profondeur du système racinaire d'un chêne qui n'excède pas quelques mètres et qui reste donc non lié à la nappe profonde et qui même en cas de sécheresse superficielle peut continuer à s'alimenter en eau encore à quelques mètres.

**Mme Dorese** signale que les éléments techniques et scientifiques présentés sont nécessaires dans la justification d'un dossier réglementaire et qu'il demeure toujours difficile d'en effectuer une « traduction » auprès des usagers. La CLE pourrait éventuellement faire ce travail.



**M. Petit** (FDAAPPMA 59) demande si un lien est effectué entre les volumes prélevés et les débits des cours d'eau afin de déterminer l'influence du rabattement en surface.

**Mme Pickaert** répond que cet impact est jugé faible dans la zone d'influence voire nul au-delà d'un rayon de 300 mètres autour des points de prélèvement, donc étudier une relation volumes prélevés/débit de cours d'eau ne paraît pas pertinent.

**M. Danloux** indique que le suivi du réseau superficiel pourrait être réalisé par le suivi d'une source. Aussi il rapporte que 3500 m<sup>3</sup>/J sur les 8500 pompés sont destinés à alimenter Le Quesnoy.

**M. Delcourt** reprend la parole afin de clore la séance de questions sur cette partie de la réunion. Il remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité de leurs propos et souhaite que ce temps consacré aux champs captant de Locquignol ait pu apporter des réponses aux nombreuses interrogations. **M. Delcourt** cède alors la présidence de séance à **M. Raoult**.

**M. Raoult** souhaite ajouter que l'enjeu quantitatif de la ressource en eau dépasse les limites du SAGE, puisque cet enjeu demeure régional. En effet, les Flandres ne disposent pas de ressource exploitable et doivent être alimentées par d'autres secteurs de la région mieux irrigués. Aussi le besoin en eau est une contrainte technique à prendre en compte lors des projets d'implantation d'industries ou de leur développement dans les territoires. Le partage de la ressource est une question délicate qui doit être étudiée au niveau du bassin Artois Picardie.

M. le Président introduit alors la seconde partie de la réunion, dédiée à la mise en œuvre du SAGE de la Sambre sur le territoire.

### **III. Mise en œuvre du SAGE de la Sambre**

Il est apparu important de donner la parole en réunion de CLE aux acteurs du territoire qui mettent en œuvre les actions qui visent l'atteinte des objectifs du SDAGE et qui répondent aux enjeux du SAGE : les structures Gemapiennes principales SMAECEA et AMVS et les services du Parc (agriculture et biodiversité).

Luc Girardot rappelle brièvement les 5 enjeux du SAGE de la Sambre et quelques actions phare ayant été réalisées depuis son approbation en 2012 :

- Reconquérir la qualité de l'eau (Classement des ZEE, opération de promotion et d'accompagnement du 0 phyto...)
- Préserver les milieux aquatiques (classement des ZH en 3 catégories, lutte contre les EEE, inventaires des ZH dans le cadre des PLUi,...)
- Préserver la ressource en eau (création et développement des ORQUE)
- Développer les connaissances, la sensibilisation et la concertation pour une gestion durable de la ressource en eau (rédactions de guides sur des thématiques spécifiques : EEE, 0 phyto, PLU)

Le temps restant pour la poursuite de la réunion ne permettant pas de temps d'échange prolongé pour cette partie, la parole est laissée prioritairement aux structures invitées à présenter leurs actions.

**M. Mathurin-Dollo**, responsable technique du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois prend la parole pour présenter la structure et ses actions. **(Cf. diaporama SMAECEA)**

**M. Raoult** remercie M. Mathurin-Dollo et M. Deltour pour cette présentation précise ne donnant pas lieu à des questions. M. le Président donne ensuite la parole à M. Flamme, responsable du service ressources environnementales à la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre.

**M. Flamme** présente la structure et ses actions en matière de Gestion du Milieu Aquatique, de restauration écologique et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment la lutte contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule. **(Cf. Diaporama AMVS)**

Cette présentation terminée, **M. Raoult** s'interroge sur le niveau d'impact de toutes ces actions de fortes ampleurs présentées par l'AMVS et le SMAECEA rappelant aux participants que le prochain SDAGE demande l'atteinte du bon état pour 50% des masses d'eau d'ici 2027.



**Mme Berquet** (AEAP), rappelle que pour le territoire du SAGE de la Sambre, les objectifs prioritaires d'atteinte du bon état visent principalement la Solre, l'Helpe majeure et l'Helpe mineure.

**M. Raoult** souhaiterait qu'à l'avenir les services de l'Agence de l'eau viennent en CLE présenter les cartographies d'objectifs du SDAGE applicables au territoire de la Sambre et particulièrement une présentation et des explications relatives au suivi de la qualité des masses d'eau qui détermine ces objectifs.

La parole est ensuite donnée à **Mme Rozalen**, Chargée de mission Agriculture durable au PNRA pour la présentation du programme prairies et du plan bio en Avesnois. Ces actions complémentaires l'une à l'autre permette de conjuguer les objectifs de la charte du parc et ceux liés à la préservation de la ressource en eau. Le PNR porte l'ambition de maintenir d'ici 2025, 60 % de la SAU du territoire en prairies et 30 % de SAU menée en agriculture biologique.

(Cf. diaporama PNRA)

**M. Dhuiege**, responsable du pôle patrimoine naturel, biodiversité et eau prend à son tour la parole pour présenter les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) animées par le Parc, le dispositif des Paiements pour Services Environnementaux mis en œuvre sur le secteur d'Etrœungt ainsi qu'une rapide présentation des actions du PNR pour le maintien du bocage. Ces actions sont essentielles pour valoriser et encourager le maintien de pratiques agricoles compatibles avec la conservation des paysages, du milieu aquatique superficiel et de la qualité de la ressource en eau en Avesnois.

**M. Collin** s'interroge sur le prix plus élevé des produits bio par rapport à ceux produits par l'agriculture conventionnelle et les difficultés rencontrées pour les développer localement.

**M. Raoult** indique que l'agriculture biologique n'utilise pas de produits phytosanitaires de synthèse et utilise en général moins d'intrants d'où un impact moindre de l'activité sur la qualité de l'eau. Il s'agit d'une pratique à développer pour répondre en partie aux enjeux en matière reconquête de la qualité de l'eau et de développement de l'agriculture.

Après cet échange, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants et intervenants présents à cette réunion de CLE et informe qu'une prochaine réunion sera organisée après la fin de la participation du public sur la mise en compatibilité du SAGE.

**M. Raoult** clôt ainsi la séance.